

caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés a également des incidences directes sur la sécurité des civils dans ces milieux et autour d'eux, y compris les agents humanitaires qui viennent en aide aux réfugiés.

Le problème de l'insécurité dans les camps de réfugiés devrait être une question à l'égard de laquelle de multiples acteurs partagent une responsabilité : les réfugiés eux-mêmes, les collectivités locales, les pays d'accueil, les pays d'origine, les États donateurs, le HCR et ses partenaires opérationnels, des organisations régionales, ainsi que les volets politique et militaire du système des Nations Unies. Toutefois, en dépit de leur incapacité de s'attaquer à des milieux aussi complexes et dangereux, les acteurs humanitaires, de concert avec les pays d'accueil, se retrouvent largement chargés de la gestion de camps de réfugiés dangereux. C'est cette situation qui a incité le HCR à élaborer, en 1999, le concept d'une « échelle des options⁷ », lequel propose qu'on envisage de déployer des forces militaires internationales dans les camps de réfugiés dangereux. Il a été reconnu qu'un déploiement de ce type nécessiterait une profonde convergence politique entre les États et n'interviendrait vraisemblablement que dans des circonstances exceptionnelles. À ce jour, on n'a pas donné suite à cette proposition, car nombreux sont ceux, particulièrement dans le domaine militaire, qui demeurent préoccupés par les incidences de ce type d'engagement.

⁷ « La sécurité et le caractère civil et humanitaire des camps et zones de regroupements de réfugiés », rapport en date du 14 janvier 1999 au Comité exécutif du Haut Commissariat aux Nations Unies pour les réfugiés.

Le séminaire tenu à Eynsham Hall, près d'Oxford, en Angleterre, en juillet 2001, visait à déterminer les circonstances dans lesquelles des forces militaires internationales seraient déployées dans les camps de réfugiés dangereux et à définir le mandat, la formation et la capacité qui seraient nécessaires à l'exécution de cette tâche. Pour mieux analyser ces questions, on a demandé aux participants du séminaire de mettre l'accent sur trois scénarios et d'étudier les cas où il pourrait être utile de recourir à la présence de forces militaires internationales afin de venir en aide aux organismes humanitaires et aux États d'accueil chargés de la gestion des camps. Chaque groupe comprenait des officiers militaires provenant à la fois de pays d'accueil et de pays contributeurs de troupes, de même que des représentants des milieux de la diplomatie, de la police, des Nations Unies et des ONG.

III. Considérations relatives au déploiement de forces militaires

Les participants au séminaire ont consacré beaucoup de temps à la question de savoir s'il est opportun de déployer des acteurs militaires internationaux dans les camps de réfugiés. Dans un premier temps, une grande partie de cette discussion était liée à des préoccupations au sujet du recours à des acteurs militaires dans des crises humanitaires prises au sens large. Les participants ont fait remarquer que le recours à des forces militaires internationales en réaction à des situations humanitaires est un phénomène relativement récent qui suscite de nombreuses inquiétudes parmi tous les acteurs. Les organismes humanitaires et les ONG en particulier considèrent souvent ces déploiements avec scepticisme; ils soupçonnent que ces interventions découlent de décisions prises par des acteurs politiques, en grande partie dans des pays occidentaux, qui réagissent à